

14 octobre 2015

Congrès National du 6 au 8 octobre 2015

- La section de Strasbourg, suite au congrès académique de juin était représentée par:
 - Catherine Coquard: trésorière
 - Christine Sandin-Fauvelle: élue SNPTES CPE Adjaenes
 - Patrick Sanchis: délégué CROUS
 - Pierre-Benoît Andreoletti: délégué université de Strasbourg Campus Nord
 - Alain Vierling: Secrétaire Académique

1. Election du nouveau Bureau National

Le nouveau Bureau National a été élu par le Conseil National

- [composition du nouveau bureau national du SNPTES](#)
- **Laurent Diez, secrétaire général**
- **Deux secrétaires généraux adjoints**
 - Alain Halère, secrétaire général adjoint
 - Alain Favennec, secrétaire général adjoint
- **De nouveaux arrivants**
 - Florence Bayeux, secrétaire nationale - secteur EPST
 - Marie-Agnès DESPRÉS, secrétaire technique nationale - secteur santé et sécurité au travail
 - Emmanuel Maujean, secrétaire technique national - secteur personnels des bibliothèques
 - Philippe Virion, secrétaire technique national - secteur EPLE
- **Des reconductions de collègues locaux**
 - Alain Lithard (ESPE Colmar), secrétaire national - secteur développement
 - Marie-Ange Kelchlin (CROUS Mulhouse), secrétaire technique nationale - secteur personnels ouvriers des CROUS
 - Fabrice Orel, (Rectorat Nancy) secrétaire technique national - secteur services académiques et administration centrale

2. Travaux concernant la résolution générale qui fixe nos orientations pour les 3 années à venir

A la suite de vos remontés d'amendements via les Assemblées Générales et les Congrès Académiques, des groupes de travail sous forme de commissions ont été mis en place afin de finaliser le projet de résolution générale:

- Commission Enseignement Supérieur
- Commission Recherche
- Commission Défense des Personnels
- Commission Education Nationale

- Commission Vie Interne

- **La nouvelle résolution générale a été adoptée en tenant compte des remontées des différentes commissions.**
- **La résolution générale du SNPTES, fixe les orientations de notre syndicats pour les 3 années à venir.**

3. Elargissement du champs de syndicalisation

Des modifications à la marge au niveau des statuts du SNPTES et du Règlement Intérieur

permettent dorénavant l'ouverture de notre champ de syndicalisation à l'ensemble des personnels des Ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de la culture (en particulier nos collègues enseignants).

3.1 Adoption des modifications suivantes de nos statuts

- Modification de l'article 1er des statuts

Il est fondé entre les personnels des ministères chargés : - de l'enseignement supérieur, - de la recherche, - de l'éducation nationale, - de la jeunesse et des sports, - de la culture, dont l'énumération est donnée par le règlement intérieur et qui adhèrent aux présents statuts, un syndicat qui prend le titre de Syndicat National des Personnels Techniques, scientifiques et des bibliothèques de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES).

Cette modification sera suivie par la suppression de l'article 2 du Règlement Intérieur

afin ne pas se limiter dans notre champ de syndicalisation.

Modification du règlement intérieur adoptée par le Conseil National.

- Rajout du préambule concernant les valeurs du SNPTES voté unanimement
- **Le SNPTES s'ouvre vers un syndicalisme généraliste en se recentrant sur ce qui rassemble.**

From:

<http://localhost/dokuwiki/> - **SNPTES Strasbourg**

Permanent link:

<http://localhost/dokuwiki/doku.php?id=snptes:unistra:actualites:start:20151014>

Last update: **15/10/2015 10:05**

